

Fribourg va apporter son soutien financier à sa voisine neuchâteloise

SAMUEL JORDAN

C'est un peu le monde à l'envers. La petite Eglise réformée du canton de Fribourg et ses 40 000 fidèles vole au secours de sa grande consœur neuchâteloise. Réuni en début de semaine à Morat, le synode de l'Eglise réformée du canton de Fribourg a en effet décidé de soutenir financièrement l'Eglise voisine de Neuchâtel. Ceci, « dans un acte de foi partagé et solidaire », fait part le synode.

Pourquoi cette obole de 200 000 francs? « Le temps n'est pas oublié où les paroisses fribourgeoises ont bénéficié, lors de leur création, de la générosité d'autres Eglises sœurs, comme celle de Neuchâtel. Il est normal de retourner l'ascenseur », explique Daniel de Roche, président du Conseil synodal. Pour rappel, l'Eglise réformée neuchâteloise connaît des difficultés financières depuis que le cigarettier Philipp Morris a décidé en novembre 2010 de ne plus verser sa contribution ecclésiastique, perdant ainsi près de 900 000 francs sur un budget total de 9 millions de francs.

Et le pasteur Daniel de Roche de poursuivre: « Jusqu'à la fin des années 70, les paroisses de Bulle et Estavayer-le-Lac ont été fortement appuyées par les Eglises réformées voisines, dont Neuchâtel. Récemment en 2008, ces dernières ont même apporté 350 000 francs à la communauté réformée de Boesingen pour la construction d'un centre paroissial. Nous ne pouvions décemment pas rester insensibles aux problèmes de trésorerie de Neuchâtel ».

Ce geste « chrétien » a été rendu possible par une bonne santé financière de l'institution. Les comptes 2010 de la Caisse synodale bouclent en effet avec un bénéfice de 160 000 francs, soit 70 000 francs de plus qu'en 2009. Pour un total des charges de 1,6 mio de francs.

Le synode de printemps a également été l'occasion de procéder à une révision partielle de la Constitution ecclésiastique. Le toilettage du texte n'a cependant pas amené d'énormes changements. Deux modifica-

tions méritent d'être relevées. Dorénavant, le synode ne sera composé que des représentants des paroisses. Exit donc les diacres et autres représentants de la communauté réformée qui y siégeaient en partie jusqu'alors. Cette décision entrera en vigueur au début de la prochaine législature qui débutera en 2013. A noter encore que le nombre des délégués du synode passera de 93 à 90.

Autre changement: le hameau de Geretach (commune d'Alterswil) change de paroisse. Rattaché jusqu'à ce jour à la paroisse de Saint-Antoine, il passe dans les mains de celle de Rechthalten-Weissenstein. « La commune d'Alterswil faisant partie depuis longtemps de la paroisse de Rechthalten, il était logique que son hameau Geretach suive le même chemin », partage Daniel de Roche.

Comme cela est l'usage, le texte remanié doit encore être transmis pour approbation au Conseil d'Etat. I